Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 067-216703090-20221017-DEL20221017PV7-DE

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2022

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de procurations :2

Date d'affichage de la convocation : 11.10.2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire au Centre Culturel de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le onze octobre deux mil vingt-deux, sous la présidence de Madame Béatrice BULOU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI – Gérard CONRAD - Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO – Armand RUPP - Eric THOMY – Eric LEHMANN – Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN – Valérie GUERAULT – Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER –Sophie DIEMER – Ornella PFEIFFER - Henri BECKER – Hervé DIEBOLD – Philippe ROSER

Étaient absentes excusées représentées :
Madame Désirée HUBER DINCHER donne procuration de vote à Monsieur Philippe ROSER
Madame Valérie WEHN donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Etaient absents excusés
Monsieur Laurent BAYART – Monsieur Grégory RICHERT

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOU, Maire, ouvre la séance

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois
Transmis au Représentant de l'Etat le 19 octobre 2022
Publié sur le site internet de la commune le 20 octobre 2022
Le Maire, Béatrice BULOU

Envoyé en préfecture le 20/10/2022
Reçu en préfecture le 20/10/2022
Affiché le
ID : 067-216703090-20221017-DEL20221017PV7-DE

7. Séjour d'été du service jeunesse – fixation du tarif final après déduction des participations des jeunes aux opérations d'autofinancement

Conseillers élus : 27	Conseillers en fonction : 27	Conseillers présents : 23	Conseillers absents : 4 dont 2 avec procuration

Le service jeunesse a organisé un séjour d'été du 18 au 22 juillet 2022 à Mittersheim (Lorraine) pour les jeunes fréquentant la structure. Le prix du séjour a été fixé par délibération du Conseil Municipal le 4 avril 2022 à **260,00** € par enfant.

Il comprend le transport, l'hébergement et les animations sur la semaine.
De ce prix sont déductibles les sommes récoltées par les jeunes lors des actions d'autofinancement auxquelles ils participent.

Par conséquent, la proposition de déduction sur le tarif du séjour par enfant et par action d'autofinancement est la suivante :

- Déduction de 50 € par enfant pour la participation à la fête de l'été le samedi 11 juin 2022 ;
- Déduction de 20 € par enfant pour la participation au cinéma en plein air le samedi 2 juillet 2022.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE de déduire, pour la facturation du séjour d'été, aux familles les recettes détaillées ci-dessus, au prorata des actions d'autofinancement auxquelles le jeune a participé.

ADOPTE A L'UNANIMITE
Par 25 Voix pour

Mundolsheim, le 19 octobre 2022

Le Maire,

MAIRIE DE MUNDOLSHEIM BAS-RHIN

Béatrice BULOU

La secrétaire de séance,

Cathie PETRI